

*Le Département de l'Economie publique  
à la Légation de Grande-Bretagne à Berne*

*Copie  
AM*

Berne, 10 juillet 1943

Le Département fédéral de l'Economie publique a l'honneur de répondre comme il suit au mémorandum que la Légation de Grande-Bretagne lui a remis en date du 5 juillet 1943<sup>1</sup>.

1. Depuis l'interruption des négociations survenue à Londres en décembre 1942, le Gouvernement Suisse s'est efforcé de tenir compte dans toute la mesure du possible des observations formulées dans les notes britannique et américaine, du 26 mai 1943<sup>2</sup>. Dans les circonstances actuelles, la mise en œuvre des mesures envisagées se heurte à des difficultés particulièrement graves qui ne peuvent être surmontées que par étapes.

Le Gouvernement Suisse était de l'avis qu'il eût été de l'intérêt commun de permettre à MM. Sulzer et Keller d'exposer à Londres même le sens et la portée de ces mesures. Il ne peut que regretter que les Gouvernements de Grande-Bretagne et des Etats-Unis n'aient pas cru pouvoir accepter la reprise immédiate des pourparlers.

2. Afin d'assurer les Gouvernements Britannique et Américain de sa ferme intention de tenir compte du point de vue exposé dans les notes du 26 mai, le Gouvernement Suisse a mis en vigueur, dès le 1<sup>er</sup> juillet 1943, comme le mémorandum suisse du 18 juin<sup>3</sup> le laissait prévoir, le contingentement de l'exportation vers l'Allemagne des produits suivants:

- |             |   |
|-------------|---|
| Pos. 811/13 | armes finies et pièces détachées d'armes                            |
| » 1083/84   | matières explosives et munition                                     |
| » 948a      | compteurs à gaz, etc. (fusées)                                      |
| » 753/56    | outils de précision pour le travail des métaux                      |
| » 914h      | aéroplanes et parties d'aéroplanes                                  |
| » 937       | instruments et appareils astronomiques, géodésiques, mathématiques. |

---

1. *Non reproduit.*

2. *Cf. annexe au N° 363.*

3. *Cf. N° 376, note 3.*

A la suite de ce contingentement par position du tarif douanier suisse, l'exportation de ces produits ne pourra pas dépasser, en valeur, au cours du 2<sup>e</sup> semestre de l'année 1943, le 40% des exportations correspondantes à destination de l'Allemagne durant l'année 1942.

3. Bien qu'il eût préféré entrer tout d'abord en contact avec les autorités compétentes à Londres avant de prendre d'autres mesures, le Gouvernement Suisse est à même de faire connaître d'ores et déjà son intention de limiter aussi, dès le 1<sup>er</sup> août 1943, au 80% de la valeur des exportations de 1942, l'exportation vers l'Allemagne des articles repris sous les numéros suivants du tarif douanier:

N° 809a <sup>1-3</sup>	roulements à billes
» M 6	machines-outils
» 935d	} chronographes
» 936d	

Il est disposé à transférer au groupe III et à contingenter également, à partir de la même date, les articles repris sous le N° 954a du tarif (appareils de radio).

A la suite de ce contingentement par position du tarif douanier, l'exportation de ces produits à destination de l'Allemagne ne pourra, pendant les 5 derniers mois de l'année courante, dépasser en valeur le 33<sup>1/3</sup>% des exportations correspondantes de l'année 1942.

Au surplus, il sera déféré au désir exposé dans le mémorandum britannique du 5 juillet et tendant à la spécification des fusées reprises sous le numéro 948a du tarif douanier.

4. Par les mesures indiquées sous chiffres 2 et 3, les numéros suivants des groupes III et IV seront soumis, en ce qui concerne l'exportation vers l'Allemagne, aux restrictions suggérées par les Gouvernements Britannique et Américain:

N° du tarif	811/13	armes finies et pièces détachées d'armes
» » »	1083/84	matières explosives et munition
» » »	948a	compteurs à gaz, etc. (fusées)
» » »	753/56	outils de précision pour le travail des métaux
» » »	914h	aéroplanes et parties d'aéroplanes
» » »	937	instruments et appareils astronomiques, géodésiques, mathématiques
» » »	809a <sup>1-3</sup>	roulements à billes
» » »	M 6	machines-outils
» » »	935d	} chronographes
» » »	936d	
» » »	954a	appareils de radio.

Le Gouvernement Suisse est fermement décidé à maintenir ces contingents en vigueur. Toutefois il se plaît à espérer que les Gouvernements Britannique et Américain voudront bien reprendre sans retard la délivrance de navicerts pour les denrées alimentaires, et cela au moins dans le cadre des contingents accordés jusqu'à présent.

5. Le Gouvernement Suisse est disposé à mettre immédiatement en vigueur, à l'égard de tous les pays de l'Axe, la prohibition d'exportation prévue dans le

10 JUILLET 1943

1231

mémorandum suisse du 18 juin 1943, pour les produits laitiers repris sous les numéros suivants du tarif douanier:

ex 19	lait en poudre
91	lait frais
92	lait condensé
98a/99c	fromage,

ainsi que le contingentement prévu pour les numéros

137a	} bétail d'élevage
138a/b	
139	
140	
142a	

si, en même temps, les Gouvernements Britannique et Américain ouvrent des contingents suffisants et délivrent des navicerts pour l'importation en Suisse de matières fourragères (avoine, orge, maïs, tourteaux). Ces restrictions seront maintenues aussi longtemps que des navicerts seront octroyés pour l'importation en Suisse de ces matières fourragères.

6. Le contingentement des autres positions douanières comprises dans le groupe III ainsi que l'exportation de matériel de guerre et de machines vers des pays de l'Axe autres que l'Allemagne, qui en est le destinataire le plus important, soulèvent plusieurs questions aussi bien d'ordre technique que d'ordre économique, qui devraient absolument être discutées oralement. Au bénéfice des mesures déjà prises et de celles dont l'entrée en vigueur est envisagée, le Gouvernement Suisse se plaît à espérer que les Gouvernements Britannique et Américain seront disposés à reprendre sans retard les négociations, afin de discuter de ces questions et de certains problèmes qui ont déjà fait l'objet des précédents pourparlers<sup>4</sup>.

#### ANNEXE

E 7800/1/23

*La Légation de Grande-Bretagne à Berne,  
au Chef du Département de l'Economie publique, W. Stampfli*

AM

Berne, 17th July 1943

1. The British Legation at Berne has been instructed to state that, while the proposals set forth in the Aide-Memoire of the 10th July<sup>5</sup> which was handed by the Federal Councillor of Public Economy to H.M. Minister<sup>6</sup> present a step forward in the desired direction, attention must be drawn to certain loop-holes created by these proposals which might result in nullifying the advantages to be expected therefrom.

i) It is observed that the proposed concessions with respect to the limitation of undesirable exports refer to Germany alone and that other Axis countries are specifically excluded. It is obvious that this might result in deliveries to the Axis as a whole not being reduced at all.

4. *Pour la réponse anglaise, cf. annexe au document principal.*

5. *Cf. document principal.*

6. *C. J. Norton.*

ii) It is observed that no safeguards are provided against the under-valuing of objectionable exports, so that an apparent reduction of such exports in terms of value might prove to be no reduction or even an increase in weight or number of pieces.

iii) No safeguards are provided against the exportation to the Axis of watchmakers' tools and possibly other machinery, especially of importance for precision work, together with the necessary skilled labour to operate them.

2. In the light of the foregoing considerations, it would have been preferable by far had the proposals contained in the British Legation's Memorandum of the 5th July<sup>7</sup>, been accepted as they stood. The British authorities, however, are prepared to re-consider their attitude if the Swiss Government is prepared to give at the earliest opportunity the following assurances:

i) That it will not permit a situation to arise which might deprive the British Government of the benefit of the concessions proposed in the Aide-Memoire of the 10th July. For instance, that it will not permit the export of watchmakers' tools.

ii) That during the second six months of 1943, the exports to Axis Europe other than Germany of the items under discussion will not exceed 50% of the exports of 1942.

iii) That exports to the whole of the Axis countries under tariff items MDY, M9 and 956a/f which are not covered by the present offer of reductions, shall not exceed 50% of the exports in 1942.

iv) That the proposals already made regarding exports to Germany of these machinery items shall be put into effect forthwith.

v) That the limitation to 40% of the exports of 1942 shall apply also to watchmakers' tools (tariff item 747). It will be recalled that the inclusion of this tariff item was originally proposed in the memorandum presented by the Swiss Minister in London on the 21st June, 1943.

vi) That there will be no reduction in price of any articles covered by this proposal.

3. If the Swiss Government is prepared to accept these further terms, it will be possible to recommend that half of the food quotas should be resumed and that Dr. Sulzer and Professor Keller should be received in London for the purpose of discussing outstanding matters. The British Legation is, however, instructed to make it clear that this will involve re-consideration, both in London and Washington, of some of the matters dealt with above and will, in any event, involve a further delay in the resumption of navicerts. It would therefore appear to be considerably to the advantage of the Swiss Government if they were to accept in full the original proposals contained in the memorandum of the British Legation of the 5th July<sup>8</sup>.

---

7. *Non reproduit.*

8. *Sur la reprise des négociations, cf. aussi la lettre confidentielle de M. Pilet-Golaz à W. Stampfli, du 25 juillet: A la fin de notre entretien, hier, Monsieur Norton a, comme je m'y attendais, abordé le problème économique. Je n'ai pas manqué de lui dire que vous espériez que bientôt notre délégation pourrait partir, même si quelques points n'étaient pas encore définitivement réglés; sans cela son voyage à Londres n'aurait plus guère de raisons. Monsieur Norton, qui connaît mon impatience de voir reprendre les importations au plus tôt, m'a laissé entendre qu'il voudrait que sans tarder et à Berne on tombe d'accord sur un premier arrangement permettant à Londres de «suspendre la suspension» des navicerts. J'ai déclaré que je ne demanderais pas mieux: lui et moi redoutions depuis longtemps que lorsque les négociations aboutiront la situation générale n'ait à ce point évolué que ses conséquences, temporaires au moins, restreignent ou suppriment le trafic; de plus lui-même craint que le rythme plus rapide de cette évolution n'incite normalement Londres et Washington à se montrer de plus en plus exigeants; mais j'ai ajouté que si l'une des conditions était la limitation de notre exportation de machines électriques, sans effet proche sur la guerre, j'avais bien peur que l'obstacle ne soit insurmontable. Il ne m'a pas caché, alors, qu'il partageait mon sentiment et qu'il espérait que cette condition serait, provisoirement, laissée de côté; quitte à ce qu'elle resurgisse dans les pourparlers ultérieurs à Londres.*

J'ai pensé que ce bref résumé pourrait vous être utile (E 7800/1/23).